

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 18 (1933)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Le problème de la liquidité du bilan

Il peut paraître paradoxal que malgré la pléthore d'argent, la question de la liquidité puisse être à l'heure actuelle l'objet de la préoccupation constante des établissements de crédit.

Quelques considérations à ce sujet ne seront sans doute pas superflues, car cette question de la liquidité représente, chez nous comme dans les banques, un point important d'administration auquel nous devons vouer tous nos soins. Pour les organisations Raiffeisen suisses (Caisses locales et Caisse Centrale), le maintien d'une liquidité très large sera toujours une nécessité primordiale si tant est que le mouvement Raiffeisen veut se montrer toujours à la hauteur de toutes les situations.

Qu'est-ce que cette « liquidité » dont il est tant question ?

C'est, pour un établissement de crédit, le fait de posséder des disponibilités suffisantes pour pouvoir satisfaire avec promptitude et aisance à toutes ses prestations courantes vis-à-vis de ses déposants et de ses clients.

Pour viser à maintenir toujours une saine liquidité une Caisse Raiffeisen doit s'inspirer des directives générales suivantes :

1. N'effectuer des prêts que dans la mesure où les dépôts stables affluent à la Caisse ;

2. Maintenir une réserve normale de disponibilités à la Caisse Centrale, de 5 à 10 % environ du chiffre du bilan ;

3. Assurer une certaine stabilité des dépôts qui lui sont confiés en créant des obligations à long terme et en appliquant les délais de dénonciation pour les dépôts d'épargne ;

4. En effectuant avant tout les petites affaires courantes se rapportant au crédit d'exploitation ;

5. En justifiant la confiance du public par une administration parfaite à tous égards, rigoureusement conforme aux statuts et aux principes éprouvés de Raiffeisen.

Reprenons maintenant ces différents points aux fins d'en examiner la réalisation dans la vie pratique.

N'effectuer des prêts que dans la mesure où les dépôts stables affluent à la Caisse

Les Caisses Raiffeisen reçoivent des dépôts d'argent sous différentes formes: contre obligations, en caisse d'épargne, en compte courant. Les obligations, qui sont à long terme, constituent le prototype des capitaux stables que l'on peut utiliser le plus aisément pour l'octroi des prêts aux sociétaires. Ensuite de leur nature même et du fait des délais de dénonciation pour les retraits qui sont fixés, les dépôts d'épargne peuvent être considérés aussi, jusqu'à un certain point, comme capitaux stables qui peuvent être affectés aussi, dans une certaine mesure, pour l'octroi des prêts ordinaires. Quant aux comptes courants, où la Caisse est tenue de rembourser les sommes versées à première réquisition du déposant, une certaine prudence est indiquée et l'on fait bien ici d'en conserver la contre-partie sinon entièrement, du moins dans une forte mesure, en disponibilités à la Caisse Centrale.

Sur la base de leur constitution, les Caisses Raiffeisen ne peuvent fonctionner comme caisse de « crédit » que dans la mesure où elles fonctionnent comme caisse d'« épargne et de dépôts ». Les statuts leur interdisent en effet toute opération d'escompte, ou autres procédés qu'emploient les banques pour augmenter parfois artificiellement leur capacité de travail et surtout pour réaliser des bénéfices élevés. Pour pouvoir effectuer des prêts, la Caisse Raiffeisen doit disposer préalablement des moyens utiles sous forme de dépôts stables de la part de sa clientèle. Vouloir chercher à développer le rythme du développement des affaires en employant les dernières disponibilités et même en mettant directement à contribution le crédit de l'Union pour effectuer des prêts n'est pas de bonne politique. C'est même un procédé qui

peut s'avérer très dangereux selon les circonstances.

A l'heure actuelle où la formation de nouveaux capitaux est lente, les restrictions dans l'octroi des prêts s'imposent naturellement. Il ne saurait plus être question aujourd'hui par exemple d'escompter des rentrées problématiques ou de tabler peut-être uniquement sur le développement constant des dernières années pour immobiliser ses fonds. Une prudence spéciale est maintenant nécessaire. Avant d'accorder un crédit, il convient aujourd'hui de se poser chaque fois la question : « les disponibilités et la liquidité de la Caisse permettent-elles d'effectuer le prêt sans porter préjudice à la saine stabilité du bilan et à la bonne marche des affaires. »

Maintenir une réserve normale de disponibilités à la Caisse Centrale de 5 à 10 % environ du chiffre du bilan

Pour exercer son activité rationnellement et avantageusement, en toute sécurité, la Caisse Raiffeisen doit travailler avec ses propres moyens. Organisation d'« aide à soi-même » par excellence, elle doit chercher à voler toujours de ses propres ailes. Elle visera en particulier à pouvoir toujours satisfaire par elle-même, avec aisance, à toutes les prestations d'ordre normal. Or, elle ne pourra le faire que si elle a toujours une réserve suffisante de disponibilités.

Indiquer d'une manière générale, en un pour cent déterminé, l'envergure des disponibilités que doit maintenir une Caisse est naturellement une chose difficile. Nous avons dit que les réserves de disponibilités ne devraient pas être inférieures à 5-10 % environ du chiffre du bilan. Dans la période d'instabilité actuelle et étant données les conjonctures générales du marché financier et économique, cette proportion indiquée devrait même être plutôt augmentée que réduite. A l'étranger, dans les pays qui connaissent la révision obligatoire par l'Etat des établissements de crédit,

des proportions de liquidité beaucoup plus fortes sont même imposées. Quant au crédit normal dont chaque Caisse dispose statutairement à la Caisse Centrale, crédit qui constitue un atout précieux de liquidité, on fera toujours bien de le maintenir intact, pour les besoins extraordinaires qui peuvent se présenter.

Si une bonne réserve de disponibilités est précieuse en temps normal, elle devient de suite de nécessité absolue en temps de crise et d'instabilité. Ensuite de la chute des prix des produits agricoles, les nouveaux dépôts affluent beaucoup plus lentement dans nos Caisses rurales. En maints endroits le paysan doit faire appel à l'épargne pour combler les déficits. De ce fait, nombre de Caisses Raiffeisen devront peut-être envisager à l'avenir, au lieu du développement constant, des retraits importants de dépôts. Pour y faire face, une bonne réserve de disponibilités à la Caisse Centrale est précieuse.

Il peut arriver que le maintien d'une bonne liquidité constante influence défavorablement le bénéfice. Mais la question d'une liquidité suffisante doit passer avant celle du rendement. Du reste, pour faciliter aux Caisses affiliées le maintien constant d'une saine liquidité sans que le bénéfice en soit sensiblement diminué, la Caisse Centrale leur a toujours bonifié des taux très avantageux pour le compte à vue et pour les placements à terme. Alors que les banques ne bonifiaient que $\frac{1}{2}\%$ ou même pas d'intérêt du tout pour les comptes à vue, la Caisse Centrale a toujours payé aux Caisses pas moins de 3% d'intérêt pour un semblable compte. Les taux pour placements à terme ont également toujours été aussi avantageux que ceux offerts par les établissements de banque sérieux.

Assurer une certaine stabilité des dépôts confiés en créant des obligations à long terme et en appliquant les délais de dénonciation pour les dépôts d'épargne

Pour un bon équilibre du bilan, chaque Caisse Raiffeisen doit viser à obtenir non seulement des dépôts à court terme, mais aussi des placements à long terme. La catégorie des obligations à 3-5 ans de terme, avec coupons d'intérêt, devrait devenir encore plus populaire dans nos milieux raiffeisenistes. Une certaine stabilité doit être assurée aussi aux dépôts d'épargne en précisant bien et en appliquant les délais de dénonciation prévus pour ce genre de dé-

pôts. Ces délais de dénonciation seront toujours inscrits dans les carnets d'épargne. Les comptes à six mois de terme qui ont été introduits en maints endroits ne sauraient remplacer les obligations. Nous avons pu même constater que les dépôts effectués sous cette forme, à six mois de terme, sont souvent beaucoup moins stables que l'épargne ordinaire. Du reste, ces comptes qui semblent avoir été créés spécialement pour éviter les droits de timbres fédéraux n'auront également plus leur raison d'être à ce point de vue puisque la nouvelle loi fédérale en préparation frappera des droits de timbre fédéraux tous les dépôts déjà à partir de trois mois de terme.

Les obligations sont créées généralement à 3 ou 5 ans de terme. A l'heure actuelle, un terme prolongé semble particulièrement de bonne politique pour les établissements de crédit. En Caisse d'épargne les délais de dénonciation sont normalement les suivants : jusqu'à Fr. 500.— pas de délai.

de Fr. 500 à 1000 : 1 mois d'avertissement ;

de Fr. 1000 à 2000 : 2 mois d'avertissement ;

de Fr. 2000 à 3000 : 3 mois d'avertissement.

Dans leur activité propagandiste les Caisses doivent chercher à guider dans la mesure du possible la formation des capitaux confiés d'après les besoins de la Caisse et d'une saine stabilité du bilan. Les principes généraux commerciaux ne doivent pas être ignorés ici, sous le prétexte souvent avancé que nos petites organisations locales de crédit ne peuvent être placées à ce point de vue au niveau des autres établissements de crédit.

Effectuer avant tout les petites affaires courantes se rapportant au crédit d'exploitation

Nos Caisses Raiffeisen sont des organisations de crédit d'exploitation. Elles ne sont pas outillées pour effectuer des opérations de tous genres. Les affaires de caractère industriel et commercial ne sont pas de leur domaine. Nous avons en Suisse suffisamment de banques commerciales pour traiter les opérations de cette nature. Les affaires hypothécaires (prêts en premier rang) sont aussi en premier lieu du ressort des banques hypothécaires, crédits fonciers, banques cantonales. D'une manière générale les prêts à long terme aux communes ne sont également normalement des affaires pour nos petites Caisses locales, surtout lorsqu'il s'agit

de montants importants. Les Communes entretiendront avantagement à leur Caisse locale le compte de crédit pour les besoins courants.

Les Caisses Raiffeisen doivent réserver avant tout leurs capitaux pour les petits prêts courants en veillant à avantager le plus grand nombre possible de sociétaires. Ce n'est pas équitable par exemple d'accorder un prêt important à un seul membre, même si les garanties sont excellentes, si l'on doit par contre refuser pour cela plusieurs petits prêts courants à des autres sociétaires.

Il incombe aux Caisses Raiffeisen d'effectuer avant tout les prêts d'exploitation, c'est-à-dire les avances dans un but déterminé, permettant au comité de surveiller l'emploi équitable des fonds avancés. Comme tous les prêts de ce genre doivent être soumis à un amortissement systématique, l'argent prêté rentre petit-à-petit et peut être utilisé à nouveau pour les besoins courants de la liquidité ou affecté encore pour de nouveaux prêts et crédits.

Du point de vue de la liquidité, les Caisses Raiffeisen devront veiller non seulement à s'assurer toutes les garanties utiles, mais encore distribuer judicieusement le crédit en veillant à une bonne répartition des risques et des possibilités de remboursement.

Justifier la confiance du public par une administration parfaite à tous égards, rigoureusement conforme aux statuts et aux principes éprouvés de Raiffeisen

L'application constante d'une saine politique financière et une administration parfaite à tous égards appellent spontanément la confiance générale. Les prestations relatives à la liquidité sont de ce fait atténuées. Une Caisse bien gérée pourra travailler dans la sécurité et avec le maximum de succès. La population entière lui offrira sa collaboration bénévole. Les dépôts afflueront de façon constante. On constate du reste dans la vie pratique qu'alors que les Caisses bien administrées ont toujours les moyens de satisfaire avec aisance à tous les besoins courants de leurs sociétaires, les Caisses où l'administration présente certaines lacunes ont toujours plus de peine à se procurer les capitaux nécessaires.

Une administration parfaite à tous égards implique l'obligation pour les organes responsables de tenir d'abord une comptabilité toujours bien à jour et une organisation intérieure sagement conçue. Les statuts et les principes éprouvés de Raiffeisen doivent être toujours rigoureusement appliqués.

Le contrôle et la surveillance doivent être régulièrement effectués par les comités. L'octroi des prêts doit s'effectuer avec objectivité, en s'assurant les garanties utiles pour écarter tous risques de perte. Les prêts doivent être gérés toujours consciencieusement. Les intérêts échus et les amortissements convenus doivent être exigés avec ponctualité. L'administration de la Caisse doit donner spontanément aux clients le sentiment de la discipline et du respect naturel des engagements contractés.

Une bonne administration est une condition primordiale de la stabilité des dépôts confiés et de la bonne marche d'une Caisse ; c'est pourquoi elle mérite absolument d'être signalée comme un élément capable d'alléger les prestations relatives à la liquidité.

ooo

Au cours de ces dernières années, bon nombre de banques et organisations à l'étranger encore plus qu'en Suisse se sont trouvées en difficultés et ont même vu leur activité prendre fin d'une triste façon parce qu'elles avaient péché contre les principes les plus élémentaires de la liquidité, s'étaient engagées au-dessus de leur capacités financières et avaient trop immobilisé leurs actifs en crédits « gelés ».

A l'époque actuelle où règne l'instabilité et la méfiance, il ne suffit d'un rien pour déclencher une crise de confiance. La masse du public est inconstante. Optimiste un jour, pessimiste le lendemain. Aujourd'hui elle adore ce que demain elle brûlera. Il suffit d'un rien qui ébranlera sa confiance pour qu'en hâte elle retire ses dépôts. Ce n'est pas seulement au moment où sa maison brûle qu'il faut l'assurer. Toute personne raisonnable doit prendre ses précautions pour sa sécurité pendant qu'il est encore temps. C'est cette disposition du public qui fait que toutes les banques sérieuses ont tenu particulièrement ces dernières années des centaines de millions de francs qui reposent improductivement, dont plus d'un demi milliard actuellement, à la Banque Nationale Suisse.

Dans les considérations concernant la liquidité, nous ne devons pas perdre de vue que nous ne pouvons compter, positivement, que sur nos propres moyens. Si la nécessité devait s'en présenter à nous, une aide étrangère pourrait bien nous faire défaut, attendu que notre mouvement est encore en dehors des opinions financières qui règnent toujours pour le moment, et qu'à bien

des endroits on aurait encore tendance à profiter de la première occasion qui se présente pour porter un coup au mouvement Raiffeisen si prospère. C'est pourquoi nous devons compter sur nous-mêmes et être prévoyants.

ooo

En guise de conclusion, on peut ajouter que la plupart des Caisses ont conscience de leurs responsabilités et veillent au maintien d'une liquidité suffisante.

Il convient de relever encore que la Caisse Centrale, de son côté, a toujours apporté une attention particulière à la question de la liquidité, spécialement importante pour elle en vertu du rôle de chambre de compensation qui lui incombe. Elle est en mesure de répondre promptement et sans restriction à tous les besoins normaux des Caisses dans le cadre des statuts et du crédit normal prévu au règlement. Les rapports annuels publiés donnent des renseignements précis au sujet de la capacité de paiement de notre Caisse Centrale. Dans son rapport de revision, la société fiduciaire relève à ce sujet : « la liquidité (capacité de paiement) de » la Caisse Centrale est toujours excellente. Les passifs à court terme sont » couverts dans la proportion de 92 % » par des actifs liquides et réalisables » à brève échéance. » Lors de l'assemblée générale de Fribourg du 15 mai dernier M. le Dr. Stadelmann, président du Conseil de Surveillance de l'Union, a souligné aussi cette excellente capacité de paiement et a ajouté : « Cette » forte liquidité de notre Caisse Centrale est dans l'intérêt bien entendu » des Caisses affiliées auxquelles elle » procure une saine capacité de paiement et la sécurité. Toutefois, les » Caisses affiliées ne doivent pas tabler » uniquement sur ce privilège qui leur » est offert, mais elles doivent veiller » aussi individuellement à conserver une » saine liquidité de leur propre bilan, en » n'immobilisant pas toutes leurs disponibilités en placements à long terme. »

En s'organisant sur le terrain national en une association forte, disposant d'une Caisse centrale indépendante et d'un office de revision neutre et professionnelle chargé du contrôle périodique, les Caisses Raiffeisen ont constitué un rempart contre lequel se brisent les vagues spoliatrices qui pourraient emporter des Caisses isolées. L'affiliation à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen est en quelque sorte une « assurance contre les accidents », peut-être même une « assurance sur la vie ».

Certainement, les Caisses Raiffeisen apprécient-elles à leur juste valeur l'action qu'accomplit en leur faveur l'organisation centrale qui veille à satisfaire promptement à leurs besoins, défend leurs intérêts, signale les écueils et veille jalousement par les revisions et une surveillance générale constante, à une bonne et sûre administration. Les Caisses Raiffeisen suisses offrent de ce fait un degré de sécurité que le public apprécie de plus en plus. C'est là certainement aussi un des secrets du développement constant du mouvement Raiffeisen, même en cette époque de crise aiguë.

A propos du programme financier du Conseil fédéral

A l'heure où paraîtront ces lignes, les Chambres fédérales auront commencé à cuisiner un « gâteau » de choix, qui sera ensuite servi tout chaud au peuple suisse : le programme financier du Conseil fédéral.

Il s'agit de décréter diverses mesures propres à équilibrer le budget de la Confédération suisse. En effet, alors que de 1926 à 1931, les comptes de l'Administration fédérale avaient heureusement bouclé par un boni, depuis 1932 la barque de l'Etat navigue à pleine voile dans un tourbillon déficitaire. Aussi doit-on envisager aujourd'hui des mesures propres à combler un déficit que le Conseil fédéral évalue à 140 millions de francs. Dans ce but, et après de laborieux efforts, le Conseil fédéral a établi un projet d'assainissement prévoyant d'une part des compressions de dépenses pour une somme de 40 millions et d'autre part de nouvelles ressources pour une centaine de millions de francs. Ce projet a pour but d'empêcher l'augmentation de la dette publique, de maintenir intact notre crédit national et d'affermir ainsi la position de notre franc suisse.

Ces brèves considérations suffisent à démontrer l'importance de ce projet d'assainissement. La question est également délicate par le fait que le Conseil fédéral se propose de recourir à cette occasion soit aux pleins-pouvoirs soit à un arrêté fédéral muni de la clause d'urgence. On se propose en effet de sauter à pieds joints sur les principes démocratiques de la consultation populaire en alléguant que les intérêts supérieurs de l'état et du peuple justifient cette procédure extraordinaire. On dore la pilule en disant que ces mesu-

res ne seront que temporaires, soit pour une durée de 4 ans seulement. Mais comme l'adage populaire veut qu'il n'y ait que le provisoire qui dure vraiment, ces mesures provisoires risquent beaucoup, en s'acclimatant petit-à-petit, de prendre un caractère définitif.

Le projet financier du Conseil fédéral prévoit une compression des dépenses de la Confédération par une diminution de 20 % de la plupart des subventions et par une réduction des dépenses pour le personnel. Pour augmenter d'autre part les ressources, le projet envisage un impôt direct dit « de crise », une majoration des droits de timbres fédéraux et enfin l'imposition du tabac et des boissons.

Le chapitre de la compression des dépenses ne touche pas directement nos Caisses Raiffeisen. En effet, contrairement à ce qui a lieu à l'étranger où l'Etat subventionne les coopératives rurales de crédit par des allocations de fondation et par des subventions pour les revisions, les organisations Raiffeisen suisses n'ont pas été gâtées dans ce domaine ; elles se sont même toujours estimées heureuses — spécialement sur le terrain cantonal, — lorsque le gouvernement voulait bien témoigner à leur égard une bienveillante neutralité. Dès le début de leur existence, les Caisses Raiffeisen suisses et leur Centrale ont été livrées entièrement à elles-mêmes et c'est par leurs seules forces et leurs efforts persévérants qu'elles ont conquis petit à petit une place dans la vie économique du pays. Si cette situation a peut-être empêché un rapide développement du mouvement, elle a eu par contre le privilège de consacrer aux organisations Raiffeisen une indépendance économique et financière qui est précieuse à l'heure actuelle. Si la réduction de 20 % des subventions de la Confédération restera sans influence directe sur la marche de nos Caisses locales, elle peut avoir néanmoins ici ou là une répercussion indirecte en ce sens qu'elle frappera certaines organisations agricoles qui sont en relations avec elles.

Par contre, les Caisses Raiffeisen seront assez fortement frappées par les mesures fiscales destinées à augmenter les ressources. Elles devront payer d'abord l'impôt dit de crise qui frappera les personnes morales comme les personnes physiques. Sur la base du projet actuel, les coopératives devront payer un impôt de 2 ¼ % par an calculé sur le bénéfice net et une contribution complémentaire calculée sur la fortune et sur le capital social non ver-

sé. Les coopératives dont le bénéfice net n'ascende pas le un pour cent de la fortune seront exonérées de l'impôt sur le bénéfice. Quant à l'impôt complémentaire sur la fortune, il sera de un pour mille par période fiscale de 2 ans, à commencer à partir de 1934, et l'impôt sur le capital social non versé de ¼ 0/00. Toutefois, les coopératives dont la fortune propre n'atteint pas 10,000 Francs sont également exonérées de cet impôt sur la fortune. Mentionnons ici aussi pour mémoire que le projet institue également un nouvel impôt qui ne risque pas de toucher les milieux intéressés à nos Caisses : l'impôt frappant les tantièmes dès que ceux-ci dépassent une somme de Fr. 2000.— !

Au surplus, nos Caisses Raiffeisen sont particulièrement intéressées, sinon matériellement, du moins comme intermédiaires, à l'augmentation des droits de timbre fédéraux. La loi fédérale sur le timbre a déjà été modifiée deux fois depuis son entrée en vigueur en 1917, c'est-à-dire que les droits ont été successivement majorés à mesure qu'augmentaient les besoins de la Confédération. Cette fois-ci, seul l'impôt sur les coupons doit être augmenté. On envisage par contre aussi de frapper du droit de timbre fédéral des catégories de dépôts qui en avaient été exonérées jusqu'ici. En ce qui concerne les modalités de perception des droits, rien ne sera modifié. On envisage une augmentation de l'impôt sur les coupons de 50 pour cent du taux actuel, c'est-à-dire que l'impôt sur les coupons d'obligations et placements à terme sera porté de 2 à 3 % et l'impôt sur les dividendes et les intérêts des parts d'affaires de 3 à 4 ½ %. Comme innovation importante, le projet soumet aux droits de timbres fédéraux tous les dépôts en banque à plus de trois mois de terme. Les dépôts à six mois de préavis qui se sont fort répandus ces dernières années seront donc assimilés dorénavant aux obligations et passibles aussi des mêmes droits de timbres fédéraux. Seuls les placements pour une durée n'excédant pas trois mois resteront exonérés des droits. Comme les placements pour une si courte durée ne peuvent présenter beaucoup d'intérêt ni pour le déposant ni pour les établissements bancaires et qu'ils ne jouiront de ce fait probablement pas d'un taux bien supérieur à celui de l'épargne, les « comptes de dépôts » qui s'étaient assez fortement répandus ces dernières années tendront à disparaître de nouveau. Le déposant qui, dorénavant, ne se contentera plus du compte courant à vue devra choisir

entre le carnet d'épargne exonéré de l'impôt et le placement en obligations à quelques années de terme, lequel sera soumis aux droits de timbre. Pour conserver à ces obligations un certain attrait, les banques seront portées à accentuer la différence de taux entre la caisse d'épargne et les obligations. La résultante sera donc une tendance à la hausse du taux des placements à terme ce qui pourra bien se répercuter naturellement sur les taux débiteurs également. Les exonérations de droit spécifiées déjà anciennement par la loi sont maintenues.

Comme le projet de revision de la loi sur les droits de timbre fédéraux a été soumis à une conférence d'experts et accepté par les principales organisations économiques, ainsi que par les commissions des deux Chambres, on peut s'attendre à ce que cette partie du programme financier soit ratifiée sans modification.

Le nouveau programme financier prévoit que chacun doit apporter son obole sur l'autel de l'assainissement financier. D'une manière générale, nous avons la conviction que le Conseil fédéral s'est laissé guidé dans l'élaboration du projet par le souci de la répartition la plus équitable possible des charges.

Economie moderne et économie corporative

Après avoir consacré un petit entre-filet au crédit et à ses assises morales, il n'est peut-être pas superflu de signaler brièvement le contraste qui existe entre l'économie moderne et l'économie corporative. Ce sujet un peu audacieux intéresse néanmoins nos mutualités.

Jadis, l'économie était une économie sur place, localisée, pour un monde restreint. Ses horizons étaient bien limités. Elle s'exerçait dans un monde fermé.

L'économie moderne, au contraire, est une économie à longue distance, pour un monde ouvert, qui a pris la mesure de notre planète.

L'économie d'autrefois était une économie au comptant, enfermée dans le présent.

L'économie moderne est une économie à terme, orientée vers l'avenir. Le temps qui autrefois n'avait pas de valeur, on n'était jamais pressé, est devenu de l'argent : et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle autrefois on avait le temps, et aujourd'hui... on ne l'a plus ? Et cette extension dans l'espace et dans le temps, c'est la marque d'une écono-

mie appelée dynamique qui a remplacé l'économie statique. Le contraste est frappant entre ces deux mondes édiflés sur des modes bien différents.

Autrefois : une production étroite-ment réglemantée, des quantités fixes, une consommation réduite, des prix constants, des données certaines qui s'équilibraient dans les contrats commutatifs.

Aujourd'hui : une production libre de toute entrave, une consommation élastique, des quantités indéterminées, introduisant de nombreuses inconnues dans l'équation des échanges, des prix variant d'un jour à l'autre et provoquant des courbes et des graphiques comme chez un fièvreux, des vagues de hausse et de baisse, des cycles de pression et de dépression qui règlent les pulsations et le rythme de la vie économique moderne.

Pour montrer le retournement des principes et des méthodes, il suffit de signaler deux traits parmi tous ceux qui composent la face de ces deux mondes.

Autrefois la réclame était interdite. Le marchand comme le banquier devait attendre le client sur le seuil de sa porte. C'était l'image vraie de l'économie au repos.

Aujourd'hui le producteur comme le banquier font la chasse au consommateur et à l'épargnant, et la recherche effrénée de la clientèle et des débouchés par tous les moyens de publicité ne donne que trop bien l'aspect fièvreux et presque malade de l'économie moderne, de l'économie du mouvement.

Autrefois le négociant versait des acomptes à l'artisan pour lui permettre l'achat des matières premières et le paiement de ses ouvriers.

Aujourd'hui, presque toutes les ventes se font à terme, 30, 60, 90 jours, c'est dire que l'avance est faite non plus par l'acheteur au vendeur, mais par le vendeur à l'acheteur. **L'escompte a remplacé l'acompte.**

Le sens même du mouvement en est radicalement modifié. Et toute notre économie est ainsi bâtie sur le crédit, puisque la vente à terme, c'est du crédit.

V. R.

La récolte du vignoble en Suisse romande

Au mois de juin, nous avons parlé dans ce journal des dégâts occasionnés par le gel dans le vignoble vaudois. Mais il faut bien dire que le fléau ne s'est pas borné à cette seule région. Il a exercé également ses ravages dans le Valais, à Genève et à Neuchâtel.

Après le gel, d'autres ennemis ont agi contre les ceps, et parmi eux particulièrement la coulure. De mauvaises conditions atmosphériques ont contrarié la fécondation, diminuant de plus en plus une récolte déjà amoindrie.

Dès lors, le temps s'est amélioré. Il a permis à la vigne de mûrir et de préparer des réserves nutritives pour le débourrement de l'an prochain. A défaut de récolte pour cette fois, il nous reste au moins l'espoir d'une grosse sortie de raisins au printemps.

On estime que le canton de Vaud va produire 6 à 7 millions de litres, contre 30 à 40 dans une année normale. Le vignoble genevois annonce 2 millions. Le vignoble neuchâtelois est également très mal partagé. Le Valais semble privilégié puisqu'il annonce 10 millions de litres. Cependant, ceux qui ont eu l'occasion d'y voir les vignes de près croient ce chiffre trop élevé.

Si la quantité fait défaut, la qualité permet heureusement quelques espoirs. C'est ainsi que nous assisterons certainement à un affermissement des prix susceptible de réduire dans une certaine mesure nos déficits. Cela ne suffira pourtant — en aucun cas — à permettre de tourner. Le crédit sera mis à contribution.

Un vigneron a besoin bon an mal an de 200 francs de récolte au fossorier de 450 m² pour vivre et couvrir ses frais. En pays vaudois il en fera 100 en moyenne, si tout va bien jusqu'aux vendanges. Il manquera donc la moitié de ce qui est absolument nécessaire pour un bon entretien des vignes. Le superflu n'est pas compris dans le chiffre cité plus haut.

Dans bien des cas, les Caisses Raiffeisen pourront rendre service à leurs membres. Il faut d'ailleurs qu'elles soient en mesure de le faire dans ces moments-là. A la question des garanties nécessaires s'ajouteront plus que jamais les éléments d'ordre moral lors de l'octroi des prêts. Une mauvaise année dans le vignoble peut y être pour nos Caisses un moyen puissant de propagande.

P. Chaudet.

Réflexions sur la crise et ses conséquences

La crise tant morale que matérielle qui pèse sur le monde s'aggrave constamment et fait sentir toujours plus lourdement ses effets désastreux. La crise, mot dans lequel on renferme les souffrances et les rancœurs d'une civilisation qui a fait fausse route, plane comme une brume sur le monde aux abois. Les États, comme les particuliers,

sont en proie aux difficultés économiques et financières. La recherche excessive du gain ayant été pour beaucoup le seul but de l'existence, on ne se résigne pas facilement à un nouveau genre de vie. Nous voyons s'accumuler les ruines morales et matérielles. Les bonnes et antiques traditions de simplicité, d'honnêteté en affaires, de justice dans les relations entre les hommes et de fidélité aux engagements pris tombent en désuétude un peu plus chaque jour. Et cependant, la situation de notre pays est encore l'une des meilleures comparativement à celle des autres pays.

Si le peuple de nos campagnes et montagnes valaisannes a jusqu'ici moins eu à souffrir que le citadin, cela tient tout d'abord à son esprit de prévoyance et d'économie, et ensuite à son genre d'occupation et de production. Il n'empêche que maintenant il s'en ressent, lui aussi, bien vivement ensuite de la chute trop prononcée du prix de ses produits, lait, bétail, bois, etc. et que la gêne commence à se faire sentir dans bien des familles. S'ensuit-il que nous devons nous laisser aller au découragement ? Nous ne le croyons pas : nous devons toujours conserver notre foi en la divine Providence qui ne permettra pas que l'épreuve soit au dessus de nos forces. De notre côté nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour résister et nous adapter à une nouvelle vie de restriction et d'économie qui s'impose. Il est avéré que la période de guerre et d'après-guerre, avec sa prospérité factice a changé bien des habitudes et a fait pénétrer dans nos mœurs des besoins qui n'étaient pas connus auparavant et qui sont plus fictifs que réels. Il y a lieu de revenir en arrière et de reprendre la bonne vie de famille d'autrefois. Que chacun s'applique à produire d'abord le nécessaire à son entretien et à vivre avant tout de ses produits.

Il est certain que l'état de notre économie empire sans cesse. L'activité générale se ralentit constamment. Les causes de cette situation ont été étudiées, mais on en trouve toujours de nouvelles. La prolongation de la crise provient en partie de la cherté de la vie par rapport au gain de chacun. La guerre a faussé la notion du commerce. L'argent à cette époque était abondant. La dépense était alors facile. Il y a eu abus de crédit. Aujourd'hui, il faut payer les dettes et gagner un peu d'argent pour vivre. Mais l'intermédiaire et certains producteurs conservent encore l'esprit du temps de guerre ; ils veulent toujours gagner beaucoup ; ils n'ont pas

encore compris que les revenus de chacun ont baissé sensiblement, et que tout le monde doit aujourd'hui faire sa part de sacrifice.

On parle beaucoup de nos jours d'un certain capitalisme qui serait, suivant quelques-uns, la cause de tous les maux dont nous souffrons. Certes, le capitalisme déchainé, celui qui ne s'occupe que de spéculation, d'opérations douteuses, de bénéfices éhontés doit être honni publiquement. Mais il est un autre capital, un capital honnête produit par des générations laborieuses et économes, que de braves gens se sont transmis de père en fils et ont fait fructifier par une administration sage et prudente. Ce capital-là doit être respecté, et, plus encore béni, s'il est mis à la disposition du monde du travail et du besoin.

Et bien, c'est d'un tel capital que profitent les membres de nos Caisses de crédit mutuel. Les petites sommes déposées dans nos modestes institutions sont toutes le produit d'un travail assidu, d'une économie rigide : leur source est donc pure, et nous devons honorer ceux qui, après avoir su se constituer une petite réserve, contribuent à aider leurs semblables, en mettant leurs disponibilités à leur service, par l'entremise de nos associations rurales de crédit.

Toutefois, quelles que soient les causes des difficultés actuelles, il n'est pas indiqué de laisser le découragement envahir nos cœurs. Relevons la tête, pratiquons largement l'entraide mutuelle, soyons solidaires les uns des autres. « Un pour tous, tous pour un » cette belle devise des anciens Suisses, qui exprime l'essence même de la coopération et de la vie sociale, est la pierre de touche qui doit dominer aujourd'hui dans le monde. Al. Coutaz, Vérossaz.

Un véritable fléau pour les petits paysans

Il s'agit là du commerce du bétail dans lequel les animaux sont achetés à crédit et les paiements s'effectuent par acomptes. Les enquêtes auxquelles ont procédé les Caisses de secours paysannes créées dans différents cantons ont mis à jour des cas absolument troublants. Nous ferons suivre deux exemples tels qu'on les rencontre assez fréquemment dans différents cantons, ainsi ceux d'Argovie, de Thurgovie, de Zurich, etc., exemples qui excellent à mettre en évidence tout ce que ce genre de commerce a d'intolérable :

1. Somme due en 1929
pour 11 vaches engagées Fr. 10.800
Acomptes annuels, 1800 fr.

Intérêt (6 % !)
Somme encore due en 1933 Fr. 6.731

Comme bien on le pense, le débiteur n'a pas pu faire entièrement face à ses engagements, les acomptes et les intérêts à payer étant beaucoup trop élevés. A cela s'ajoutaient encore les frais causés par l'engagement du bétail et autres frais généraux.

2. Somme due, au début de 1932
pour 8 vaches,

2 taureaux et 2 chevaux Fr. 10.400
Acomptes Fr. 1000—1700

L'intéressé est poursuivi pour tous les acomptes échus depuis 1932, c'est-à-dire pour une somme de plus de 5000 francs.

Dans des conditions de ce genre, le paysan voit son travail ravalé à ce qu'étaient les corvées au moyen âge et l'agriculteur se trouve pris dans les mailles d'un filet dont il ne peut plus se dégager. A cela s'ajoute le fait que le bétail vendu ainsi revient plus cher que celui payé comptant, sans pour cela être meilleur. Enfin, il en résulte également un surcroît de charges pour la production.

La responsabilité de ce genre d'affaires incombe dans une égale mesure à tous ceux qui y participent : paysans, marchands et banques. Le paysan, parce qu'il surestime le plus souvent ses possibilités financières et tient trop peu compte des risques inhérents à l'exploitation du bétail en général et des vaches plus particulièrement. Souvent aussi, il pêche par excès de confiance à l'égard du vendeur de bétail et par manque de connaissance à la fois des affaires et du bétail. Le marchand se rend avant tout fautif parce que souvent il promet plus qu'il ne peut tenir et parce qu'il cède les reconnaissances de dettes aux banques. Quant à ces dernières, nous devons particulièrement leur reprocher d'exiger des acomptes et des intérêts trop élevés bien que les dirigeants de ces établissements doivent savoir, par expérience, que le paysan ne saurait s'acquitter d'amortissements de taux de 20 et 30 pour cent, mais ne peut, normalement, payer que 10 pour cent. Nous nous sommes déjà adressés aux petites banques argoviennes se livrant à ce genre d'affaires et les avons sollicitées de faire preuve de la plus grande prudence dans ce mode d'octroi de crédit afin de ne pas assumer, elles aussi, la responsabilité de placements irrationnels dans l'agriculture, ainsi que celle de la ruine de petits paysans. La reprise de recon-

naissances de dettes doit être remplacée par l'octroi préalable de crédit, en d'autres termes, ces opérations qui en reviennent à un engagement indirect du bétail doivent céder la place à l'achat de bétail par l'engagement régulier d'animaux. Quant au commerce de bétail, nous devons demander de lui qu'il revienne à l'ancien mode du commerce au comptant, le seul judicieux. Le paysan, enfin, doit être mieux renseigné et l'on doit s'attacher à le convaincre que l'achat de bétail à crédit n'est que très rarement avantageux et que tel ne peut être le cas que lorsque les affaires sont florissantes, tandis que, dans une période de stagnation comme celle que nous traversons, ce genre de commerce, n'a d'autre aboutissement que le surendettement et, de ce fait, la détresse et la ruine.

(« Le Paysan Suisse »).

Choses et autres

Encore une banque privée en difficulté

D'après une publication dans la « Feuille officielle suisse du Commerce » du 2 septembre 1933, un sursis concordataire a été accordé à la Banque privée **Pasche et Cie, à Bagnes (Valais)**.

Cette banque donnait depuis longtemps des signes manifestes de la précarité de sa situation intérieure, par le fait qu'elle offrait des taux exagérés aux déposants ; l'année dernière elle payait encore jusqu'à 6 % contre obligations !

Le Comptoir suisse de 1933

Du 9 au 24 septembre a eu lieu à Lausanne, avec le succès habituel, le **Comptoir suisse de 1933**.

La visite des halles spacieuses, où s'épanouit la vie économique est une leçon de choses des plus intéressantes pour le visiteur. A côté des groupes habituels de l'alimentation et de l'agriculture, on a retrouvé cette année les groupes si vivants des arts et métiers, de l'horticulture, de la culture maraîchère. On a pu admirer aussi les expositions spéciales de l'électricité, des fruits, du matériel pour l'utilisation des fruits, etc., etc. La populaire « rue des cantons » avec ses caractéristiques pavillons où se dégustent les spécialités culinaires et les meilleurs crus de nos cantons romands a été de nouveau très fréquentée durant ces 15 jours.

Le Comptoir suisse n'est pas une exposition banale et ennuyeuse. C'est une véritable fête du travail telle qu'on la conçoit dans notre pays, une démonstration reposante de la valeur de l'indi-

vidu, et une belle manifestation de sain optimiste et de confiance en l'avenir.

Il serait indiqué que les Caisses Raiffeisen, instruments de travail agricole et national par excellence, eussent aussi une fois leur stand au Comptoir afin d'exposer aux nombreux visiteurs ce qu'elles sont, ce qu'elles veulent et le rôle qu'elles jouent déjà dans l'économie du pays.

Les banques

durant le premier semestre 1933

Durant le premier semestre de cette année, le bilan des banques cantonales suisses a diminué de 35 millions en chiffre rond et reste ainsi de 7664 millions de francs. La diminution porte principalement sur le chapitre des obligations. La Caisse d'épargne accuse une légère augmentation.

Chez les grandes banques, la diminution du chiffre du bilan a été de 69 millions pour la même période. Là aussi c'est le chapitre des obligations qui accuse le plus gros déficit. Depuis l'an dernier les grandes banques ont dû céder aux banques cantonales le premier rang qu'elles occupaient autrefois dans l'industrie bancaire.

ooo

Une propagande bien organisée digne d'une meilleure cause

C'est celle que font actuellement dans notre pays les Caisses d'épargne de construction dont le nombre va toujours en augmentant.

La « Cobag » de Bâle avait par exemple son stand au Comptoir suisse. Trois à quatre agents suffisaient à peine à renseigner les visiteurs et à recueillir les adresses des personnes qui semblaient susceptibles d'intérêt. Demain, ces personnes seront sans doute relancées à leur domicile par de nouveaux agents, car ces Caisses d'épargne de construction semblent vouloir à toute force imposer le bonheur au peuple suisse.

En flânant dans les halles du Comptoir, nous nous sommes arrêtés aussi un instant au stand de la Cobag. Très aimablement, un agent nous a fait miroiter devant les yeux le fonctionnement de l'organisation et a essayé de nous démontrer tous les avantages que pouvait obtenir celui qui consentait à signer un contrat de prêt et à se joindre à la chaîne actuelle. Bien qu'il nous ait été présenté dans une lumière appropriée, tout l'appareil nous a semblé bien compliqué et l'enchevêtrement des rouages est tel que nous avons bien peur que la seule usure d'une bielle ou le moindre grain de poussière suffisent

à arrêter complètement la marche ou causer un fonctionnement au ralenti qui ne soit plus rationnel et rapidement onéreux pour les intéressés.

A diverses reprises, le « Messenger Raiffeisen » a publié des études sur l'activité de ces Caisses d'épargne de construction en Suisse et à l'Etranger. Dans l'un de ces articles il était indiqué que d'après le système adopté, variante du mode « boule de neige », les derniers venus étaient appelés à perdre pendant que les premiers venus pouvaient, peut-être, obtenir un certain avantage ; or, relevait encore l'auteur, comme ce jeu se pratique déjà en Suisse allemande depuis plus de 3 ans et que le recrutement commence là-bas à devenir plus difficile, les souscripteurs romands semblent particulièrement prédestinés à devenir les dindons de la farce. Ce dernier passage nous est revenu spontanément à l'esprit en lisant une grande pancarte apposée au stand : « Suisses romands, renforcez les rangs et en avant pour le 10^{me} million ! »

A propos de faux écus

Il circule dans le pays de faux écus, facilement reconnaissables au son mat qu'ils émettent.

Le Département fédéral des finances avait, on s'en souvient, fait connaître aux populations l'un des défauts caractéristiques des pièces que, dans une paisible officine d'Italie, fabriquaient, artistes habiles sinon probes, d'adroits faux-monnayeurs.

Il s'agissait de l'« s » de dominus, mal reproduite au tranchant de l'écu. Mais ce tranchant — et c'était bien son tour — avait deux armes, relève la « Gazette de Lausanne » : si son examen renseignait l'honnête citoyen sur la valeur de la pièce, il n'en renseignait pas moins ses fabricants sur son imperfection.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1932

L'activité des Caisses locales jugées d'après la statistique au 31 décembre (suite)

Le mouvement d'affaires est inférieur à l'année précédente dans les cantons d'Appenzell Rh.-Int., Fribourg, Glaris,

Fin 1931 : 51,088 prêts à terme
Nouveaux prêts effectués durant l'année 1932

Remboursements durant l'année 1932
Fin 1932 :
29,876 prêts hypothécaires
26,493 autres prêts
56,369 prêts à terme

Et le Département fédéral des finances reçut, l'autre jour, cette missive de Gênes :

« Messieurs,

Nous vous remercions de la critique que vous avez bien voulu formuler sur les écus suisses que nous reproduisons ; nous en avons pris bonne note et pouvons vous affirmer que notre prochaine émission sera, grâce à votre bienveillante collaboration, impeccable en tous points. »

Suivait la signature... illisible on ne s'en étonnera pas !

A bon chat, bon rat... c'est le cas de dire !

Boîte aux lettres

M. E. P. à M. (Valais)

Comme par le passé, les Caisses valaisannes doivent continuer à utiliser pour l'instrumentation des titres hypothécaires le formulaire N° 105. Le nouveau formulaire N° 112 « Obligation hypothécaire » présenté dans le numéro d'août du « Messenger » est à l'usage des Caisses des autres cantons où les lois sur le notariat exigent une forme différente de celle d'usage en Valais.

ooo

M. V. G. à B.

Lorsqu'il y a **bénéfice d'inventaire** tout créancier doit produire ses créances et celles résultant de cautionnement. Les héritiers acceptent-ils la succession, ils sont alors responsables des cautionnements. Cette responsabilité est toutefois **limitée**. L'art. 591 du Code Civil Suisse dit en effet que les héritiers ne répondent des cautionnements que jusqu'à concurrence du dividende qui serait échu aux cautionnements en cas de liquidation du passif héréditaire selon les règles de la faillite.

Neuchâtel, Nidwald, St-Gall, Schwytz et Vaud. C'est la Caisse st-galloise de Waldkirch qui a le plus fort roulement de Fr. 25,1 millions de francs. On peut déduire que chaque Caisse a en moyenne un roulement de Fr. 1,12 millions nécessitant 1253 inscriptions dans les journaux de caisse.

Le chapitre des **prêts à terme fixe** présente la constellation suivante :

Fr. 212,694,454.37
» 67,009,300.55
Fr. 279,703,754.92
» 43,652,688.79

Fr. 186,760,517.16
» 49,290,548.97

Fr. 236,051,066.13

Dans la catégorie des « créances hypothécaires » figurent tous les prêts à terme garantis par hypothèque simple ou par hypothèque avec garantie complémentaire sous forme de cautionnements ou nantissements qui sont comptabilisés au chapitre des « Débiteurs ». Il convient de signaler en passant que des avances garanties par hypothèque figurent aussi dans la catégorie des comptes courants. Dans les « autres prêts à termes » figurent toutes les avances garanties par des cautions, des nantissements, et dans une proportion minime par des engagements de bétail. Les quatre cinquièmes environ de tous les prêts à terme effectués par les Caisses Raiffeisen sont donc garantis par des hypothèques sur le sol de nos villages agricoles. En moyenne, les prêts hypothécaires constituent le 60 % de la somme du bilan. Les prêts avec cautions et nantissement ascendent 49,3 millions de Francs soit le cinquième de la somme globale. La moyenne par prêt est de Fr. 6,200, soit Fr. 4,200 pour les prêts hypothécaires (Fr. 4,000 l'année précédente) et Fr. 1,800.— seulement pour les autres prêts. Les cantons de Genève, du Tessin et surtout du Valais ont cependant plus de prêts avec cautions que de prêts hypothécaires. Dans ce dernier canton par exemple on trouve Fr. 8,7 millions de prêts cautionnés, en 6627 postes, et Fr. 4,1 millions seulement de créances hypothécaires en 1250 titres. Il y a là une illustration frappante des différences de conditions économiques qui existent entre un canton montagnard comme le Valais et un canton du plateau comme par exemple Thurgovie, où les créances hypothécaires sont 10 fois plus importantes que les prêts avec cautions. En vertu d'un mode de faire très répandu en Suisse romande, les Caisses des cantons de Genève, Vaud et Fribourg ont davantage de comptes de crédit que de prêts à terme fixe. Les intérêts impayés au 31 décembre des prêts à terme atteignent la somme de Fr. 2,2 millions, ce qui représente 0,94 %. Si l'on met ce coefficient en rapport avec celui de l'année précédente qui était de 0,91 % on peut déduire que la crise a empiré la situation. Il convient cependant de tenir compte que dans ces chiffres figurent aussi les intérêts échus à la date même du 31 décembre, donc qui ne sont pas effectivement en souffrance.

La rubrique « actifs transitoires » est formée des éléments suivants :

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Lausanne. — Imprimerie A. Bovard-Giddey

Intérêts échus, impayés des prêts à terme	Fr. 2,234,394.35
Intérêts courus au 31 décembre des prêts à terme	» 3,262,761.91
Inventaire du mobilier: (307 Caisses ne font figurer cet inventaire que pour mémoire par fr. 1.— (coffre-fort); auprès des autres Sections, il figure encore au bilan sur la base de fr. 450.— par Caisse)	119,729.70
	Fr. 5,616,885.96

Les importantes Caisses de Waldkirch, Roggwil, Mörschwil, St-Antoine, Mels, Muolen et Munster (Lucerne) possèdent toutes un bâtiment qui leur est propre.

Dans la rubrique des **passifs transitoires**, on trouve une somme de Fr. 1,869,289.54 qui est formée par le montant des coupons échus et des intérêts

partiels des obligations et des parts sociales ainsi que par un montant total de Fr. 80,000 environ qui est livré à l'Administration fédérale des contributions par les soins de l'Union, pour les droits de timbres fédéraux.

Certains éléments du **compte de profits et pertes** méritent aussi particulièrement d'être mis en relief :

a) produit des intérêts :	
du capital social	env. Fr. 190,000.—
de la fortune propre (réserves), après une certaine défalcation pour l'encaisse constante - 4 % de Fr. 7,000,000 environ, des autres capitaux prêtés	» 280,000.— » 13,561,954.54
b) charge des intérêts :	
de tous les capitaux confiés aux Caisses sous différentes formes	» 11,779,650.20
Excédent brut des intérêts	Fr. 2,252,304.34
Recettes diverses casuelles, y compris Fr. 15,000 env. de finance d'entrée (dans la règle Fr. 5.— par membre)	» 87,161.33
	Fr. 2,339,465.67

Les frais généraux d'exploitation se présentent comme suit :

Impôts et droits de timbre	Fr. 315,021.72	
Frais d'administration	» 1,004,471.35	
Amortissements	» 133,614.81	Fr. 1,453,107.88
L'excédent net de l'exercice est donc, pour l'ensemble des Caisses, de		Fr. 886,357.79

Les frais généraux atteignent le tiers pour cent du chiffre du bilan. Dans les frais d'administration d'un million, les traitements payés aux caissiers peuvent être évalués à plus de Fr. 700,000.—. Les membres des comités de direction et des conseils de surveillance remplissent leurs fonctions à titre absolument honorifique. Les Caisses livrent au fisc

en moyenne le 1 % de leur chiffre de bilan. Ce coefficient est cependant plus élevé dans les cantons d'Argovie, Berne, Fribourg, Schaffhouse et Thurgovie.

Conformément aux statuts, le bénéfice net réalisé a été versé intégralement au **fonds de réserve**, qui a atteint ainsi Fr. 9,3 millions de francs au 31 décembre dernier.

Bilan général des 571 Caisses Raiffeisen suisses au 31 décembre 1932

ACTIF

Fr.	Cts.
2,387,189.18	
186,760,517.16	
49,290,548.97	
80,552,324.90	
5,616,885.96	
324,607,466.17	

PASSIF

Fr.	Cts.
4,345,689.85	
80,173,223.59	
21,712,097.38	
159,143,181.36	
48,099,522.85	
1,809,289.54	
9,324,461.60	
324,607,466.17	

Roulement: Fr. 639,553,610.51

Compte de profits et pertes pour 1932

Produits

Fr.	Cts.
14,031,954.54	
87,161.33	
14,119,115.87	

Charges

Fr.	Cts.
11,779,650.20	
315,021.72	
1,004,471.35	
133,614.81	
886,357.79	
14,119,115.87	